

Saisir la CAP

Dernière modification le 21/03/2012

La saisie de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Saône et Loire est requise pour les cas suivants :

Pendant le stage

- [prolongation de stage](#)
- [refus de titularisation](#)

Notation

- fiches individuelles de notation: [Catégories A et B](#) , [Catégorie C](#)
- [révision de notation demandée par l'agent.](#)

Avancement et Promotion

- [avancement d'échelon](#)
- [avancement de grade](#)
- [promotion interne](#)

Reclassement pour inaptitude physique

- [détachement dans un autre cadre d'emploi](#)
- [intégration directe dans le cadre d'emploi de détachement.](#)

Licenciement pour inaptitude physique suite à refus de reclassement

Mise à disposition

- [Mise à disposition](#)

Disponibilité sur autorisation

Demande de disponibilité pour convenances personnelles, pour créer et reprendre une entreprise, pour études ou recherches :

- [octroi et renouvellement](#)
- [décision au terme d'une période de disponibilité](#)

Détachement

- octroi
- renouvellement
- intégration
- refus

Détachement sur un emploi fonctionnel

- octroi, renouvellement

Intégration directe

- Demande d'intégration directe

Licenciement après disponibilité d'office